

AVIS OFFICIEL DU GOUVERNEMENT AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Luxembourg, le 12 mars 2020

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

Face au nombre croissant de cas d'infection COVID-19 au Luxembourg, le gouvernement a décidé que toutes les activités dans le secteur scolaire et éducatif seront suspendues du 16 au 29 mars 2020. Les établissements scolaires et de formation publics et privés ainsi que les structures d'accueil et les internats resteront fermés pendant les deux semaines de suspension, à savoir :

- l'enseignement fondamental ;
- l'enseignement secondaire ;
- la formation professionnelle (pour le volet scolaire);
- les centres de compétences pour élèves à besoins spécifiques ;
- les cours de l'Institut national des langues et du Service de la formation des adultes ;
- l'enseignement musical ;
- les internats scolaires ;
- les internats socio-familiaux ;
- les centres socio-thérapeutiques ;
- les structures d'accueil (crèches, maisons relais, assistants parentaux) ;
- les maisons des jeunes.

Le vendredi 13 mars 2020 est une journée de classe obligatoire dans les écoles publiques. Les élèves et le personnel sont tenus de se rendre à l'école.

La suspension des activités est une mesure de précaution pour éviter ou retarder la propagation du coronavirus dans la population générale. Les acteurs du système éducatif participent ainsi à l'effort commun de la société pour protéger au maximum la population vulnérable et fragile. Il apparaît par ailleurs que les enfants et les jeunes sont moins sévèrement touchés par l'infection COVID-19.

Le scénario envisagé à ce stade pour les semaines à venir est le suivant :

- Les activités sont suspendues dans les écoles et les structures d'accueil du 16 au 29 mars 2020.
- La reprise des cours est en principe prévue pour le 30 mars 2020. La situation sera réévaluée par la Direction de la santé et la date de la reprise des cours pourra être adaptée en fonction de l'évolution de la situation.
- La fin du trimestre scolaire en cours est reportée au 30 avril 2020, soit deux semaines après la fin des vacances de Pâques.

- Les entretiens sur les bilans intermédiaires prévus pour la fin du deuxième trimestre ont lieu après les vacances de Pâques.

- L'épreuve commune du cycle 4.2 fixée au vendredi 13 mars 2020 est réalisée telle que prévue. Les épreuves communes du cycle 4.2 prévues pour la semaine du 16 au 20 mars sont reportées à la semaine du 30 mars au 3 avril.

Pour assurer la continuité des apprentissages pendant les semaines de suspension, les élèves se voient proposer un plan de travail et des situations d'apprentissage par leurs enseignants.

Outre la réalisation d'exercices de révision, les élèves peuvent, en fonction du cycle d'apprentissage, par exemple être animés à tenir un journal intime, à lire des livres choisis sous la guidance de l'enseignant dans la bibliothèque scolaire et/ou à exploiter des outils en ligne proposés par l'enseignant.

Les élèves sont invités à emporter à la maison tous les matériels scolaires dont ils ont besoin pour réaliser ces tâches.

Le parent qui reste à la maison pour encadrer un enfant de moins de 13 ans peut faire valoir le congé pour raisons familiales.